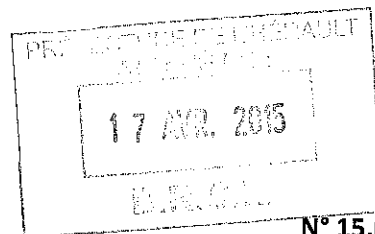


Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 25  
Votants : 27  
Date de la convocation : 9 avril 2015



N° 15.04.15.02

L'an deux mille quinze et le quinze du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. le Maire.

**PRÉSENTS** : MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, MM PINETON DE CHAMBUN, GREPINET, ROQUES, GRAVIER, Mme MOULAOU, M. CASTELL, Mme CAMBON, M. ROESCH, Mmes JULLIEN, PRIE, M. LOPEZ, Mme VIGNERON, Mmes MACHERY, GAUZY-CHABLE, PLAYS, MM BOUISSEREN, MUNOZ, GOEPFERT.

**PROCURATIONS** : Mme ROBERT en faveur de Mme VIGNERON  
Mme MERLET en faveur de M. GRAVIER

**ABSENTS** : M. ALLOUCHE, Mme TAILLANDIER

**COTISATION 2015 DE LA COMMUNE DE JUVIGNAC AU FONCTIONNEMENT  
DU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION DU BASSIN GERONTOLOGIQUE DE  
MONTPELLIER - (CLIC MAILLAGE)**

**Rapporteur : Madame Marie-Pierre PASDELOU**

**Madame Marie-Pierre PASDELOU, Adjointe en charge de Solidarités, rapporteur, expose** aux membres de l'assemblée que le CLIC ou Centre Local d'Information et de Coordination du bassin gérontologique de Montpellier développe des programmes d'information médico-sociale pour les seniors, crée des espaces de prévention et de lien social tels que des groupes mémoire, des groupes d'activités physiques adaptés, des actions intergénérationnelles, etc. et crée également des réseaux de coordination pour les professionnels.

C'est dans ce cadre que 7 ateliers « Mémoire » et 7 ateliers « Diététique » ont pu rassembler respectivement 80 et 40 Juvignacois en 2014 et qu'a été organisée la semaine bleue 2014.

Pour poursuivre et mener à bien son action gérontologique en 2015 sur notre territoire, dans un esprit de proximité et de coordination partenariale, le CLIC sollicite l'adhésion du plus grand nombre, dont la Commune de Juvignac.

C'est dans ce cadre que la Commune est invitée à porter son concours financier en faveur du fonctionnement du CLIC, à travers une cotisation 2015 qui s'élève à 0,35 € par habitant soit 2260,30 €.

**IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,  
Après en avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

**D'ACCEPTER** l'appel à cotisation 2015 pour le « CLIC MAILLAGE » du bassin gérontologique de MONTPELLIER correspondant à 2 260,30 €

**DE DIRE QUE** les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015.

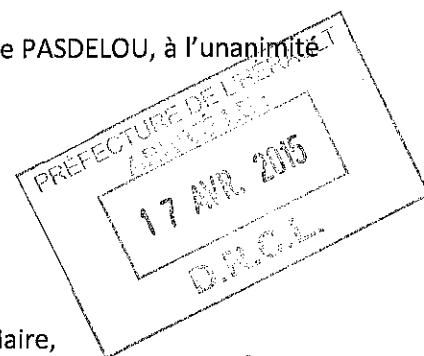
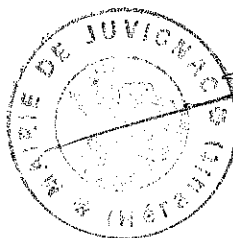
**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire ;

**DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant par délégation de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Madame PASDELOU, à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire **17 AVR. 2015**  
après dépôt en préfecture le .....  
et publication le **22 AVR. 2015**